



FFvolley

LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

Jean-François MOLEY – Président

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs LNV

Mjf/PI – Réf : CCEE 18/19 n° 118em1080

Choisy le Roi, le 31 mai 2018

Affaire suivie par Jean François MOLEY
Tél : 01.58.42.22.25 (secrétariat CCEE Laurence)
E. Mail : secretariat.formation@ffvb.org

Objet : Demande de Conformité Entraîneur (DCE) pour la saison 2018/2019 (LAM – LAF – LBM).

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme évoqué à la dernière Formation Professionnelle Continue de Rouen, la CCEE et la DTN, à la demande du Ministère Jeunesse et Sports, ont présenté la nouvelle architecture des diplômes ministériels et fédéraux (avec application en septembre 2018).

Les principales raisons en sont :

- La commande du Ministère de repositionner nos diplômes d'Etat (BP VB, DE JEPS VB et DES JEPS VB) en conformité avec les derniers arrêtés relatifs à la refonte de ces derniers et ce, en corrélation avec les autres disciplines.
- Par ailleurs, un certain nombre de points au sein des formations fédérales nécessitaient de profonds remaniements, pour plus de cohérence entre diplômes fédéraux et ministériels.
- Construire des cursus, des parcours différenciés, qui correspondent aux besoins et qui peuvent progressivement amener l'entraîneur vers encore plus d'efficacité.
- Proposer des équivalences entres diplômes ministériels et fédéraux et vice-versa.

Tout d'abord pour vous permettre une meilleure compréhension, voici les équivalences anciens/nouveaux diplômes ministériels et fédéraux.

Equivalence	Anciens Diplômes Fédéraux	Nouveaux Diplômes Fédéraux
Volley Ball		
Formations Nationales	DEPVB	DEE1 VB
	DECFCP	Etape 1 du DEE 1 VB + modules 4-5 DEE 1 VB + étapes 3 et 4 DEE1 VB
	BEF1	Etape 1 du DEE 1 VB
	BEF2	DNE 1 VB
	BEF3	Etape 1 du DNE 1 VB
Formations Régionales	BEF4	DRE 1 VB
	BEF 5 avec 3 ans d'animation 6x6	Certificat animateur VB + Certificat Initiateur VB
	BEF5	Certificat animateur VB
	EEVB2	Certificat animateur VB + Module Accueil Formation Jeunes du DRE 2 VB
	EEVB1	Certificat animateur VB
	Accompagnateur/Initiateur	Certificat animateur VB

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org



FFvolley

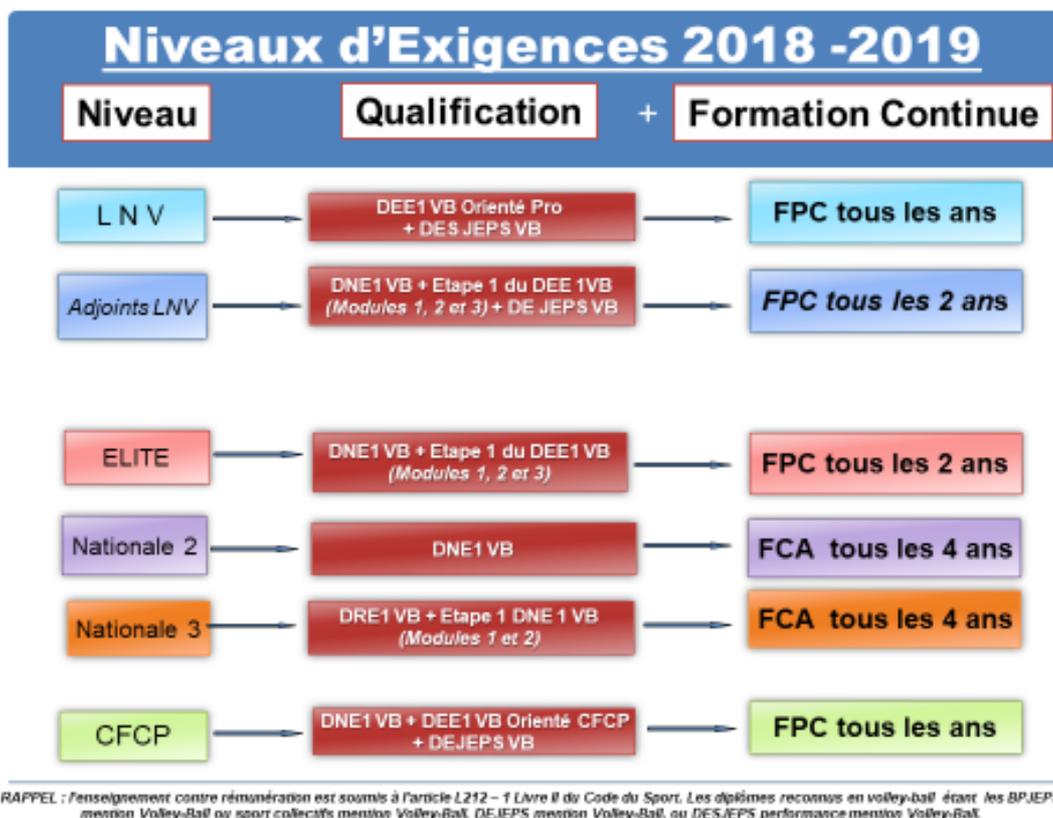
Beach VB

Formations Nationales	Entraîneur Fédéral Beach VB	Module 12 du DEE 2VB Beach Volley Niveau 3
	Instructeur Fédéral Beach VB	Module 9 du DNE 2 VB Beach Volley Niveau 2

Formation Reg.	Animateur Fédéral Beach VB	Module 1 du DRE2 VB Animateur Beach Niveau 1
-----------------------	-----------------------------------	--

Equivalence	Diplômes Ministériels	Nouveaux Diplômes Fédéraux
	DES JEPS VB ou BEES2 VB	DEE1 VB + DEE2 VB sauf Modules 3 et 4 du DEE1 VB
	DE JEPS VB ou BEES1 VB	DNE1 VB et DNE2 VB
	BP JEPS VB	DRE1 VB et DRE2 VB
	BP JEPS mention VB et Beach	DRE1 VB et DRE2 VB
	BP JEPS Sports Co. mention VB	DRE1 VB

De ce fait, les exigences de la saison 2018/2019, en matière de Conformité Entraîneurs, sont :



(à noter, aucune nouvelle contrainte supplémentaire, uniquement des changements de dénomination de diplômes).



FFvolley

Entraîneur Principal LNV

Exigences demandées :

Il doit être titulaire des diplômes suivants :

- **DEE1 VB (ex-DEPVB Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Volley-Ball)** – diplôme fédéral le plus élevé.

Ou s'il n'est pas encore titulaire de ce diplôme :

- o **Etre en cours de formation** avec suivi de modules spécifiques conformément à un plan de formation proposé par la DTN et la CCEE.
- **DES JEPS VB** (*Diplôme d'Etat Supérieur, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport*) mention Volley-ball, ou posséder une carte professionnelle précisant que l'entraîneur a obtenu une autorisation d'exercer sur le territoire Français conformément aux prérogatives d'exercice du DES JEPS VB et nous fournir une attestation précisant le niveau obtenu (*selon l'article L212-1 du Code du Sport*).

Ou s'il n'est pas encore titulaire de ce diplôme :

- o **Etre en cours de formation DES JEPS VB à Toulouse**, présenter l'attestation d'inscription et se présenter aux différentes certifications.

Il doit également être à jour de la **Formation Professionnelle Continue (FPC)** qui se déroule en fin de saison sportive.

Tous les autres cas doivent être traités individuellement, dans les meilleurs délais, en collaboration avec le Service Formation de la DTN, la CCEE et la LNV.

Entraîneur Adjoint

Pour la saison 2018/2019, les clubs de divisions LNV n'ont toujours pas l'obligation d'inscrire un entraîneur adjoint sur la feuille de match.

Par contre, si un adjoint est présent, il doit rédiger une « Demande de Conformité Entraîneur » pour cette nouvelle saison.

Exigences demandées :

1. Il doit être :

- Titulaire, au moins, de la 1ere étape du DEE1 VB (soit l'ex-BEF1).**
- Soit titulaire du DE JEPS** mention Volley-Ball, ou posséder une carte professionnelle précisant que l'entraîneur a obtenu une autorisation d'exercer sur le territoire Français conformément aux prérogatives d'exercice du DE JEPS VB et nous fournir une attestation précisant le niveau obtenu (*selon l'article L212-1 du Code du Sport*).
- Soit être inscrit en formation DE JEPS VB** et nous fournir la copie de cette inscription.

Il doit également être à jour de la **Formation Professionnelle Continue (FPC)** au moins tous les 2 ans.

Demande de Conformité Entraîneur 2018/2019

Vous trouverez, ci-après, la procédure à suivre pour l'enregistrement de vos entraîneurs pour la saison 2018/2019.

Chaque entraîneur(e), principal(e) ou adjoint(e) doit recevoir en effet, comme avant chaque saison, une « Conformité Entraîneur » délivrée par la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE) afin que la LNV soit en mesure de le qualifier.

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org



FFvolley

Le formulaire de « Demande de Conformité Entraîneur » pour la saison 2018/2019 (*ci-joint*) doit être envoyé avant les dates suivantes :

- le **15 juillet 2018** pour votre **entraîneur principal**.
- le **31 août 2018** pour votre **entraîneur adjoint**.

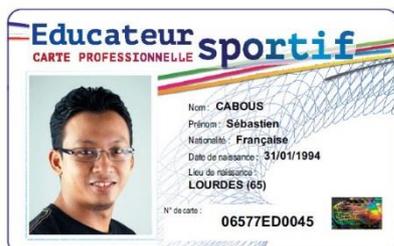
Nous vous rappelons que « la Conformité Entraîneur » ne sera délivrée que si vos entraîneurs possèdent le niveau de diplôme requis pour la compétition LNV conformément aux textes réglementaires CCEE.

Fichier Central des Entraîneurs et Nouveaux Diplômes

La CCEE vous informe que vous pourrez imprimer, en format A4 ou carte de visite, les « nouveaux » diplômes directement depuis votre accès personnel dans l'Espace Entraîneur. La bascule se fera automatiquement dès juillet 2018.

Fichier EAPS

Déclarez votre activité et obtenez votre carte professionnelle sur <https://eaps.sports.gouv.fr>. Après vérification de votre honorabilité, vous recevrez votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire (votre espace personnel EAPS est dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité).



Soyez certain que l'action première de la CCEE est de vous accompagner (clubs et entraîneurs) et de vous aider à améliorer le développement qualitatif de notre sport. Vous pouvez être persuadés que nous ne relâcherons pas nos efforts à l'avenir pour continuer de structurer, développer les compétences des entraîneurs et encadrants tout en gardant notre ligne de conduite dans le respect des valeurs qui sont les nôtres.

Les membres de la CCEE, et moi-même, vous souhaitons une excellente saison sportive 2018-2019.

CCEEment vôtre.

Pour l'Equipe de la CCEE.

Jean-François MOLEY

Fédération Française de Volley

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - ffvb@ffvb.org